

## Appel à candidature

### Directeur de L'UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) de l'Université Clermont Auvergne

Le mandat du Directeur de l'UFR STAPS de l'Université Clermont Auvergne arrive à échéance le 26 janvier 2026.

Le Conseil de l'UFR procédera le **20/01/2026** à l'élection du nouveau Directeur parmi les candidatures déclarées. Ce dernier entrera en fonction à la date du 27 janvier 2026.

#### CONDITIONS DE CETTE ÉLECTION

Conformément à l'article L.713-3 4ème alinéa du code de l'éducation et aux statuts de l'UFR STAPS, article 11 :

- Le Directeur de l'UFR STAPS est élu pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois ;
- Il est choisi parmi les enseignants-chercheurs, les enseignants ou les chercheurs, en fonction dans l'UFR et participant aux enseignements, qui auront déposé leur candidature ;
- Le Directeur de l'UFR STAPS est élu par l'ensemble du Conseil de l'UFR, à la majorité absolue de ses membres au premier tour et à la majorité relative au second tour.

#### CANDIDATURES

Les actes de candidatures et les professions de foi éventuelles doivent être adressés ou déposés auprès de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles (DAJI) :

- o Soit par voie électronique à [daji@uca.fr](mailto:daji@uca.fr) ;
- o Soit au format papier 49, bd François Mitterrand – Clermont-Ferrand ;  
**au plus tard le 09/01/2026 à midi.**

Une copie de l'acte de candidature devra être adressée au Président de l'Université.

Clermont-Ferrand, le 24/11/2025,

Le Président de l'UCA,

Mathias Bernard

